



Nombre de conseillers..... 43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance..... 33  
 Pouvoirs..... 07  
 Excusés..... 03

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 04 AVRIL 2024**

**N°2024-04-20 : APPROBATION DU MODÈLE DE CONVENTION D'OBJECTIFS TYPE À CONCLURE AVEC PLUSIEURS ASSOCIATIONS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS 2024 AVEC CES ASSOCIATIONS**

Le jeudi 04 avril 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 22 mars 2024.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	BERTHE Éloïse
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MONIER Annick	GUIMARAES Odette	CRALIS Christophe
MILOTI Donni	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
HERMANN Marie-Catherine	BERNARD Anne	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	PERRAULT Gérard
ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam	
CARCREFF Corine		

**Pouvoirs :**

LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
AÏDDOUDI Salem	à BARATTA Jean-Pierre
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
COLLET Marie-Madeleine	à MONIER Annick
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent

**Excusés :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse  
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Corinne CARCREFF a été désignée pour remplir ces fonctions

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300464-20240408-2024-04-20-DE  
 Date de réception préfecture : 19/04/2024

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de Monsieur BARATTA, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention ;

Vu la délibération n°2023-02-13 du 16 février 2023 fixant la tarification du coût des équipements sportifs et des salles municipales mis à la disposition des associations ;

Vu la délibération n°2024-04-30 du 08 février 2024 attribuant les subventions aux associations ;

Vu la réunion de la Commission permanente Service à la population en date du 27 mars 2024 ;

Considérant la volonté de la Municipalité de renforcer l'accompagnement des associations et de dynamiser la vie associative sur le territoire de la Commune ;

Considérant l'importance d'optimiser le suivi des subventions et de quantifier les avantages en nature dans le but de les valoriser ;

Considérant la nécessité de conclure de nouvelles conventions annuelles d'objectifs entre la Commune et ces associations dont le montant de la valorisation des avantages en nature (Mise à disposition de salles, d'équipements sportifs, de SSIAP, de cars, etc.) additionné à la subvention annuelle est supérieure à 10 000 euros ;

Considérant la nécessité d'organiser un temps d'échange entre la Commune et chaque président d'association concerné pour étudier leur demande de subvention annuelle, leur besoins de créneaux horaires dans les installations municipales conformément aux objectifs mentionnés dans la nouvelle convention ;

Après en avoir délibéré ;

#### **A la majorité par :**

**- 34 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves  
BOUDJEMAÏ Kaïssa  
et LE COZ Lucie  
MANTEL Serge  
MONIER Annick  
et COLLET Marie-Madeleine  
MILOTI Donni  
BORDES Roselyne

ATTARD Gérard  
MAKHLOUF Dounia  
LAFARGUE Jean-Claude  
GUIMARAES Odette  
LEROUX Pierre-Olivier  
Et KOUCEM Yacine  
DI IORIO Rina  
MARKARIAN Olivier

BERTHE Éloïse  
DJABALI Sara  
BEREZIN Serge  
CRALIS Christoe  
MAUROBET Catherine  
AOUATI Kheireddine

CARRATALA Henri	CHASSAIN Clément
MICONNET Olivier	Et FOURNIER Marine
HERMANN Marie-Catherine	BERNARD Anne
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre
ARNAUD Philippe	Et AÏDOUDI Salem
CACREFF Corinne	ADLANI Myriam

- **07 abstentions :**

BITATSI-TRACHET Françoise  
Et BONINI Bruno  
BONINI Bruno  
TRILLAUD Laurent  
Et JOLY Nathalie  
HODÉ Laurence  
PERRAULT Gérard

Article 1 : Les termes du modèle de convention d'objectifs type à conclure avec plusieurs associations pour la période 2024 sont approuvés.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs, dont le modèle est annexé à la présente, avec les associations suivantes :

- ABCLG (Académie Billard Club de Livry Gargan)
- Argile-Arts
- Cap Culture et Loisirs
- Cercle des patineurs livryens
- CGL (Les Collectionneurs de Gargan-Livry et ses environs)
- Chorelys Danse Création
- Club d' Echecs La Dame de Sévigné
- Crob'Art
- Croix Rouge Française
- Fou du Volant
- Multisports Ethique
- Nautile Plongée
- Pas à Pas
- Protection Civile
- Ring Olympique de Gargan
- Scoop Music
- Secours Catholique
- Secours Populaire
- Section Livryenne de Gymnastique Volontaire
- Vélo Club de Livry-Gargan

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240408-2024-04-20-DE  
Date de réception préfecture : 19/04/2024

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

- Volley- Ball club de Livry-Gargan

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Le montant total de ces crédits est inscrit au Budget primitif 2024.

Annexe : Modèle de convention d'objectifs type à conclure avec plusieurs associations pour l'année 2024

Ainsi fait et délibéré en séance le 4 avril 2024.



  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

Date de publication : 23/04/2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240408-2024-04-20-DE  
Date de réception préfecture : 19/04/2024